

livret (a,b,bleu, codevi, jeune et populaire)

Ces livrets ont en commun d'être exonérés d'impôt sur le revenu. On peut y placer une épargne disponible plafonnée.

Certains d'entre eux sont réservés à une catégorie particulière (populaire et jeune). Enfin, on ne peut ouvrir qu'un seul livret par personne. Et entre le livret A et le livret Bleu (Crédit mutuel), il faut faire un choix, car la possession des deux est interdite.